

# Visite d'une délégation de la Cour suprême de la République de Corée

30/06/2016



Le 30 juin, une délégation de la Cour suprême de la République de Corée, menée par le juge Byong-da Park, a échangé avec Jean-Guy Huglo, doyen de section à la chambre sociale, Daniel Ludet, conseiller au sein de cette même chambre, et Olivier Talabardon, conseiller référendaire à la chambre criminelle.

Les problématiques institutionnelles que soulève la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) ont été abordées, celles-ci se posant en termes proches en France et en Corée du Sud. Les domaines de compétence des Cours suprêmes et Cours constitutionnelles ainsi que des questions plus générales relatives à l'organisation des Cours et à la magistrature ont été évoquées dans une perspective comparatiste, très instructive pour les deux parties.

Wii-sic Shin, premier secrétaire à l'ambassade de la République de Corée en France, a assisté à ces échanges.



---

Corée du Sud

International